Santé Québec Montérégie-Ouest

NOTE

DESTINATAIRES :	L'ensemble des gestionnaires cliniques, personnels infirmier ou toute personne réceptionnant ou retournant des médicaments à la pharmacie
EXPÉDITEUR :	Le département de pharmacie Marie-Soleil Lafranchise, Conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – Volet sécurité médicamenteuse, DSI
DATE :	2026-11-05
OBJET :	**Rappel des bonnes pratiques – Réception et retour des médicaments à la pharmacie**

Afin d'assurer la qualité et l'intégrité des médicaments, de préserver leur efficacité et de prévenir les pertes évitables, il est essentiel de respecter les conditions d'entreposage et de conservation des médicaments, tant lors de leur réception que de leur retour à la pharmacie.

Réception des médicaments livrés par la pharmacie

Dès la réception des médicaments livrés par la pharmacie, le personnel clinique doit :

- **Vérifier les conditions de conservation** indiquées sur l'étiquette de chaque médicament.
- **Entreposer sans délai les médicaments** conformément aux conditions indiquées, notamment ceux nécessitant une réfrigération.

Certains médicaments doivent être conservés au réfrigérateur, tandis que d'autres peuvent être entreposés à température ambiante. Il est donc important de porter une attention particulière aux indications figurant sur les étiquettes.

Exemple d'étiquette précisant les conditions de conservation d'un médicament :



Santé Québec Montérégie-Ouest

Retour des médicaments à la pharmacie

Lorsqu'un médicament doit être retourné à la pharmacie, ses conditions de conservation doivent être respectées **pendant toute la durée du transport**.

Modalités de retour :

- **Médicaments sans réfrigération**
 Déposer les médicaments à retourner dans le bac de retour prévu à cet effet.
- **Médicaments à conserver au réfrigérateur**
 Communiquer avec la pharmacie afin de convenir des modalités de transport appropriées.

Conséquences du non-respect des conditions de conservation

Le non-respect des conditions de conservation peut compromettre l'intégrité des médicaments et entraîner leur mise au rebut, occasionnant ainsi des pertes financières évitables pour l'établissement.

À titre d'exemple : Voici le coût des seringues d'Aranesp qui doivent être réfrigérées.

- 10 mcg : 28 $ chaque
- 50 mcg : 139 $ chaque
- 100 mcg : 278 $ chaque
- 300 mcg : 860 $ chaque
- 500 mcg : 1434 $ chaque

Ainsi, le retour à la pharmacie d'un sac de 10 seringues de 50 mcg sans respecter les conditions de conservation entraîne **une perte de 1390 $** pour l'établissement.

La vigilance de chacun est donc essentielle pour assurer une gestion sécuritaire et responsable des médicaments et limiter les pertes évitables.

Département de pharmacie/MSL